

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2022**

Le Conseil Municipal réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, le 31 mars 2022,

Conseils municipaux précédents :

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 10 février 2022

Décisions :

Prend acte des décisions du Maire.

Délibérations :

- **Finances**

2022-03-01 Approbation du compte de gestion 2021

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ARRÊTE comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget principal de la commune :

	<u>Résultat à la clôture de l'exercice</u> 2020		<u>Opérations de l'exercice</u>		<u>Résultat à la clôture de l'exercice</u> 2021	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		1 888 335,31 €	12 578 562,54 €	14 198 453,31 €		3 508 226,08 €
Investissement	- 606 556,71 €		2 643 928,63 €	2 086 035,58 €	- 1 164 449,76 €	

ADOpte le compte de gestion 2021.

A LA MAJORITÉ (vote pour du groupe Francheville naturellement et Vivre Francheville, abstention du groupe Demain Francheville Respirer)

2022-03-02 Approbation du compte administratif 2021

ADOpte le compte administratif 2021.

A LA MAJORITÉ (vote pour du groupe Francheville naturellement- le maire ne prend pas part au vote, vote contre des groupes Demain Francheville Respirer et Vivre Francheville)

2022-03-03 Affectation du résultat du compte administratif 2021 du budget principal

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 à la couverture du besoin de financement en investissement pour **1 789 059,14 €** (article 1068 - recette d'investissement) et le solde de **1 719 166,94 €** au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement).

A LA MAJORITÉ (vote pour du groupe Francheville naturellement et Vivre Francheville, abstention du groupe Demain Francheville Respirer)

2022-03-04 **Approbation du budget primitif 2022**
ADOPTÉ le budget primitif 2022 de la commune (budget principal) équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 15 876 387,94 €	Dépenses : 7 632 973,56 €
Recettes : 15 876 387,94 €	Recettes : 7 632 973,56 €

FIXE le montant maximum de l'emprunt autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 2 044 421,06 €.

A LA MAJORITÉ (vote pour du groupe Francheville naturellement, vote contre des groupes Demain Francheville Respire et Vivre Francheville)

2022-03-05 **Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2022**
VOTE les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2022 :
Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,54 %
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70,68 %

A LA MAJORITÉ (vote pour du groupe Francheville naturellement et Demain Francheville Respire, abstention du groupe Vivre Francheville)

2022-03-06 **Actualisation et création d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)**
DÉCIDE de clôturer l'autorisation de programme n° AP 2015-01 relative aux travaux du parc sportif puisque cette opération est terminée et que le montant final des crédits de paiement atteint 6 225 055,34 € dans le respect du budget maximal autorisé.
DÉCIDE d'ouvrir une autorisation de programme n° AP 2022-01 de 8 200 000 € et de l'affecter au projet de rénovation des gymnases du parc sportif.
DIT que l'échéancier prévisionnel de mandatement (crédits de paiement) de cette AP est le suivant :

N° AP	Libellé	Montant total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2022-01	Rénovation des gymnases du parc sportif	8 200 000 €	200 000 €				
				2 000 000 €			
					3 500 000 €		
						2 200 000 €	
							300 000 €

A L'UNANIMITÉ

2022-03-07 **Indemnité allouée aux personnes qualifiées membres du jury de concours pour la réhabilitation des gymnases**
APPROUVE le principe du versement d'une indemnité aux personnes qualifiées membres du jury de concours dans les conditions définies ci-avant.
AUTORISE le Maire à verser ladite indemnité aux trois personnes qualifiées membres du jury.
DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2022

A L'UNANIMITÉ

2022-03-08 **Approbation des projets d'investissement dans le cadre des demandes de subvention**
APPROUVE les travaux de rénovation des gymnases du parc sportif pour un montant estimé de 5 462 000 € HT ainsi que son calendrier prévisionnel.
APPROUVE les travaux de rénovation thermique des groupes scolaires du Bourg et du Châter pour un montant estimé de 338 830 € HT ainsi que son calendrier prévisionnel.
SOLLICITE l'aide financière de la Métropole de Lyon ainsi que celle de tout organisme public ou privé pour la réalisation de ces opérations.

A L'UNANIMITÉ

2022-03-09

Fixation des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2023

FIXE les tarifs applicables à la Taxe locale sur la publicité extérieure de la façon suivante pour l'année 2023 :

TARIF AU M ²	Inférieur à 7 m ²	De 7 m ² à 12 m ²	De 12m ² à 50 m ²	Supérieur à 50 m ²
Enseignes	0 €	15 €	30 €	60 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numérique	15 €			30 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques	45 €			90 €

A LA MAJORITÉ (vote pour du groupe Francheville naturellement et Demain Francheville Respirer, vote contre du groupe Vivre Francheville)

- Administration Générale

2022-03-10

Adhésion à l'association NUMERICITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à faire adhérer la commune de Francheville à NUMERICITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner le directeur de la DSIT de la commune de Francheville pour le représenter auprès de NUMERICITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser à NUMERICITÉ le montant de la cotisation prévu dans les modalités d'adhésion de l'association, soit 300 € TTC pour 2022 (révisable chaque année).

A L'UNANIMITÉ

2022-03-11

Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au sein du SIVU Gendarmerie

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le délégué titulaire au sein du SIVU Gendarmerie

DÉCLARE Monsieur Jean-Paul VERNAT., conseiller municipal, délégué titulaire au SIVU Gendarmerie

VALIDE l'ensemble des délégués représentant la commune de Francheville au sein du SIVU Gendarmerie comme suit :

Syndicat intercommunal	Nombre de délégués	Désignation des délégués
SIVU Gendarmerie	5 délégués 3 titulaires 2 suppléants	<u>Titulaires :</u> Michel RANTONNET Sophie PAGNOUD Jean-Paul VERNAT <u>Suppléants :</u> Pascal ARDILLY Michel GRESSOT

- Ressources Humaines

2022-03-12

Désignation du « délégué élu » pour représenter la commune au CNAS

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le délégué élu au sein du CNAS.

DÉCLARE Madame Laurence MARCASSE membre de l'organe délibérant, désignée pour représenter la commune de Francheville en qualité de « délégué élu » au sein des instances du CNAS.

2022-03-13 **Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune de Francheville et le Centre communal d'action sociale**
DÉCIDE la création d'un Comité social territorial commun à la Commune de Francheville et au Centre Communal d'Action Sociale et compétent pour l'ensemble de leurs agents.
DÉCIDE d'installer le Comité social territorial auprès de la Commune de Francheville.
A L'UNANIMITÉ

2022-03-14 **Indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les élections**
DÉCIDE de verser, aux fonctionnaires de catégorie B et aux fonctionnaires de catégorie C, des IHTS pour les travaux électoraux qu'ils effectuent dès lors que ceux-ci sont réalisés en dehors de leur durée légale de service.
Les agents contractuels de droit public de même niveau exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires pourront en bénéficier également.
DÉCIDE de verser l'IFCE aux fonctionnaires de catégorie A selon les modalités suivantes :
- le coefficient de 5 sera appliqué au montant moyen annuel fixé pour l'IFTS de 2^{ème} catégorie,
- le montant ainsi déterminé servira de base à l'estimation du crédit global,
- l'indemnité calculée dans les conditions énoncées ci-dessus sera attribuée par l'autorité territoriale en fonction du travail effectué à l'occasion des élections,
- les indemnités seront versées pour chaque tour de scrutin,
- les agents contractuels de droit public de même niveau exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires pourront en bénéficier,
- si un seul agent ouvre droit à l'indemnité, le montant individuel pourra être porté au maximum autorisé.
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif chaque année concernée par des consultations électorales.
A L'UNANIMITÉ

• **Vie associative-Culture**

2022-03-15 **Vote des subventions 2022 aux associations**
APPROUVE l'attribution des subventions énumérées dans le tableau en annexe,
APPROUVE les termes de la convention type proposée,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations.
A L'UNANIMITÉ

2022-03-16 **Convention de partenariat avec l'Ecole de musique**
APPROUVE l'attribution de la subvention à l'école de musique pour un montant de 45 000€,
APPROUVE les termes de la convention proposée
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.
A L'UNANIMITÉ

2022-03-17 **Convention de partenariat pour le Festival Changez d'Air - Edition 2022**
APPROUVE les termes de la convention proposée
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la commune de St Genis les Ollières jointe en annexe
A LA MAJORITÉ (*vote pour du groupe Francheville naturellement et Demain Francheville Respire, abstention du groupe Vivre Francheville*)

2022-03-18 **Fixation des tarifs des spectacles pour la saison culturelle**
ADOPTÉ les tarifs des spectacles de la saison culturelle à partir du 1^{er} juillet 2022 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
A LA MAJORITÉ (vote pour du groupe Francheville naturellement, abstention du groupe Demain Francheville Respire et vote contre du groupe Vivre Francheville)

• **Urbanisme-Cadre de vie**

2022-03-19 **Autorisation de conventionner avec la Métropole de Lyon pour l'instruction des demandes d'autorisations et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols**
APPROUVE les termes de la convention proposée
AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la Métropole de Lyon, la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol actualisée des modalités liées à la mise en place de la dématérialisation.
T que les crédits seront prévus au budget de l'année correspondante
A L'UNANIMITÉ

2022-03-20 **Plan France Relance – signature du Contrat de relance du logement pour l'année 2022**
APPROUVE les termes du contrat proposé
AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la Métropole de Lyon et l'Etat, le contrat de relance du logement ainsi que tout document relatif à cette affaire.
A L'UNANIMITÉ

2022-03-21 **Signature de conventions avec la Métropole de Lyon pour la collecte des ordures ménagères sur les voies communales**
APPROUVE les termes des conventions passées entre la Métropole de Lyon et la Commune, relatives à la bonne organisation de la collecte des ordures ménagères sur les voies communales.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous documents nécessaires à leur application.
A L'UNANIMITÉ

• **Economie**

2022-03-22 **Parrainage évènement « Douce Franch » le 7 mai 2022**
APPROUVE les termes des conventions proposées
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les parrains de « Douce Franch » qui sont les suivants :
- Le Parc nautique Aquavert, Culture Vélo, ECOX, CrossFit L'Etoile
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire
A L'UNANIMITÉ

2022-03-23 **Révision du règlement des marchés forains franchevillois**
APPROUVE les termes du nouveau règlement des marchés forains,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place et à l'application du nouveau règlement des marchés forains de Francheville.
A L'UNANIMITÉ

2022-03-24 **Adoption par la commune d'une charte des camions de restauration de type « Food Trucks »**
APPROUVE les termes de la charte proposée

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à adopter la charte des camions de restauration de type Food Trucks

A L'UNANIMITÉ

- **Solidarité-Education**

2022-03-25 Organisation par la commune d'un séjour d'été

AUTORISE le Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation du séjour d'été dans les conditions déterminées ci-dessus,

APPROUVE la participation des familles telle que définie ci-dessus.

A L'UNANIMITÉ

Rapports d'activité :

- **Métropole de Lyon – Rapport 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**
PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2020 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.
- **Métropole de Lyon – Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés**
PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2020 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.



**Michel RANTONNET,
Maire de Francheville**

Membres Présents : M. RANTONNET, Mme MARCASSE, M. GOURRIER, Mme BARBIER, M. AUDIFFREN, Mme MAMMAR, Mme PAGNOUD, M. de PARISOT, Mme POUZIN, M. VERNAT, M. GRESSOT, Mme BILLE, M. VINCENT, Mme MORIN, M. ARDILLY, Mme D'HONNEUR, M. TREMBLEAU, Mme SCHMITT, M. VIOUX, Mme PRECLOUX, Mme BONDUELLE, M. VERNEY, du groupe *Francheville naturellement*
M. LEGRAND, Mme HALLEZ du groupe *Demain Francheville Respirer*
M. BAYET, M. BOISTARD, Mme PARIS du groupe *Vivre Francheville*.

Membres représentés : Mme BARBET, M. SADOT, Mme SERIS, du groupe *Francheville naturellement*
M. KRETZSCHMAR, Mme DROMAIN du groupe *Demain Francheville Respirer*
Mme LEBRUN du groupe *Vivre Francheville*

Membres absents :